

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° RCA26 210001

AVIS est, par la présente, donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA26 210001

Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005)

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 11 mars 2026.

Abdelkrim Ait Abdaim
Secrétaire d'arrondissement substitut